

# PROTCOLE COLLÈGE DU FORT

## REPRISE NOVEMBRE 2020

*Modalités pratiques de fonctionnement du Collège du Fort à compter du 9 novembre 2020.*

Les **parents d'élèves** jouent un rôle essentiel en matière de limitation des risques de propagation du virus au sein de l'établissement. Ils s'engagent à ne pas mettre leur enfant au collège en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer l'a été, identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'établissement. Les représentants doivent en informer la direction immédiatement.

Il en va de même pour les personnels de l'établissement.

### DISTANCIATION PHYSIQUE ET GESTES BARRIERES

Pour les élèves comme pour les personnels, le respect des règles sanitaires, des distanciations sociales et des gestes barrières reste la règle.

#### 1. Distanciation physique

Le principe est la distanciation physique d'au moins 1 mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos, entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves qui sont côte à côte ou face à face.

Elle ne s'applique pas entre les élèves d'une même groupe (classe, groupes de classes ou niveaux) que ce soit dans les espaces clos ou extérieurs.

#### 2. Gestes barrières

Ces gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde :

- Se laver les mains très régulièrement à l'eau et au savon (ou solution hydro-alcoolique)
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

### PORT DU MASQUE

Le port du masque « grand public » est obligatoire :

- **Pour les élèves** à l'intérieur des locaux (sauf lorsqu'ils consomment leur repas dans le réfectoire) et dans les espaces extérieurs (sauf en cours d'éducation physique et sportive).
- **Pour les personnels** en présence des élèves, de leurs responsables légaux, de leurs collègues, et de tout visiteur à l'intérieur des locaux comme dans les espaces extérieurs.
- **Pour les visiteurs extérieurs** qui peuvent entrer dans le collège après identification à l'accueil et désinfection des mains.

## LIMITATION DU BRASSAGE DES ELEVES

### 1. L'arrivée et le départ des élèves

L'arrivée (8h30 et 9h25) et le départ (16h et 17h) des élèves se font par deux accès séparés situés Allée des Douves : le portillon pour les élèves de 6<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> et le grand portail pour les élèves de 5<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>.

### 2. La circulation des élèves dans les bâtiments

A 8h25, 10h30, 13h00 et 15h05, les élèves de 6<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vont se ranger derrière le marquage jaune correspondant à leur classe dans la cour haute, et les élèves de 5<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> en font de même dans la cour basse.

Les professeurs viennent alors les chercher dans la cour et encadrent la montée dans les étages par l'escalier A pour les élèves de 6<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> (entrée par la porte côté parking) ou par l'escalier B pour les élèves de 5<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> (entrée par la porte côté vie scolaire).

De même, les élèves sont raccompagnés par le même escalier et par la même porte jusqu'à la cour correspondant à leur niveau par les professeurs à 10h20, 12h25, 14h55 et 17h00.

### 3. Les récréations

Les récréations sont organisées par groupes de niveaux en deux espaces distincts : la cour haute (devant les tables de ping-pong) pour les 6<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> et la cour basse (devant la salle de permanence) pour les élèves de 5<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

### 4. La restauration

Les entrées et les sorties sont dissociées. Un distributeur de gel hydro-alcoolique est installé à l'entrée du self et à la sortie du réfectoire afin que chaque élève ou personnel se désinfecte les mains avant d'y accéder et avant de sortir dans la cour.

Le respect de la distance d'1 mètre étant matériellement impossible au self et dans le réfectoire, les élèves accèdent au self et s'installent dans le réfectoire par classe afin de conserver une distance la plus grande possible entre les groupes.

## NETTOYAGE ET VENTILATION DES LOCAUX

### 1. Nettoyage et désinfection des locaux

- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.
- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les personnels dans les salles et autres espaces communs (comme les poignées de portes, les interrupteurs, les rampes) est également réalisé plusieurs fois par jour.
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après le service.

### 2. La ventilation des classes et autres locaux

- L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 15 minutes à chaque fois.
- Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés pendant chaque récréation, pendant la pause méridienne et pendant le nettoyage (matin ou soir).

### 1. Conduite à tenir en cas de symptômes :

Symptômes évocateurs : infection respiratoire aiguë avec fièvre ou sensation de fièvre, fatigue inexpliquée, douleur musculaire inexpliquée, maux de tête inhabituels, diminution ou perte du goût ou de l'odorat, diarrhée, altération de l'état général.

Dans l'hypothèse où une personne accueillie présente des symptômes évocateurs au sein de l'établissement, elle doit être immédiatement isolée avec un masque au cabinet médical dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.

S'il s'agit d'un élève, les responsables sont contactés sans délai pour venir le chercher. L'élève ou le personnel ne doit pas revenir au collège avant d'avoir consulté un médecin.

A son retour, les représentants de l'élève ou le personnel devront attester qu'aucun test n'a été prescrit ou, le cas échéant, que le test réalisé est négatif.

### 2. Conduite à tenir en cas de cas confirmé :

Si un personnel ou un élève est « cas confirmé », la conduite à tenir est la suivante :

- Le chef d'établissement doit être immédiatement informé du résultat positif du test
  - L'élève ou le personnel cas confirmé, placé en isolement, ne devra pas revenir au collège avant :
    - le 8<sup>e</sup> jour suivant la date de début des symptômes (si pas de fièvre au 7<sup>e</sup> jour), attendre 48h après la disparition des symptômes si fièvre au 7<sup>e</sup> jour,
    - le 8<sup>e</sup> jour suivant la date du prélèvement positif au cas d'absence de symptômes
  - Le chef d'établissement informe immédiatement l'IA-DASEN qui prend contacte avec l'Agence régionale de santé (ARS)
  - Le chef d'établissement, en lien avec l'infirmière scolaire, élabore la liste des personnes, élèves et personnels, susceptibles d'être contacts à risque au sein de l'établissement
- Si le cas confirmé a des symptômes, l'identification des contacts à risque se fera sur la période allant de 48h avant le début des signes au jour de l'éviction.
- Si le cas confirmé n'a pas de symptômes, l'identification des contacts à risque se fera sur la période allant de 7 jours avant la date du test positif au jour de l'éviction.
- Par mesure de précaution, le chef d'établissement met en place des mesures d'éviction de ces personnes susceptibles d'être contacts à risque en attendant la validation par l'ARS
  - L'élève ou le personnel qui n'est finalement pas identifié « contact à risque » rejoint le collège